



POINT TRAVAUX :

GESTION DES SEDIMENTS AU BASSIN DU FLUMET ET TRAVAUX GRAND RUE

En cette première partie de l'année 2025, le chantier EDF pour le désenvasement du bassin du Flumet entre dans une phase opérationnelle : les ouvrages sont terminés, une phase de test est en cours, avant la première opération annuelle de dragage qui aura lieu entre février et septembre 2025. Du côté du centre-bourg, les travaux de requalification de la Grand Rue auront lieu entre février et septembre 2025. Les réflexions sont relancées pour la place de la Mairie afin de trouver une solution satisfaisante avec les services de l'UDAP.

TRAVAUX EDF

La construction des principaux ouvrages est achevée : il s'agit du bassin de mise en charge (près de l'espace Chantelouise) et de la conduite installée sous les voiries, qui doit mener les sédiments jusqu'à l'Isère au Cheylas, après un parcours de 7 km.

Le dragage des sédiments dans le fond du bassin du Flumet sera réalisé par un robot subaquatique appelé @SUPER NESSIE. Il s'agit d'un engin imposant (9 m de long, 8 m de large et 3,6 m de haut, 33 tonnes) qui a été développé spécifiquement pour ce chantier dans le cadre d'un partenariat entre EDF et Watertracks.



Le robot @SUPER NESSIE au bord du bassin du Flumet (photo EDF)

Le robot @SUPER NESSIE est arrivé en novembre 2024 sur les bords du bassin du Flumet pour des premiers tests. Le principe du dragage sera de pomper un mélange d'eau et de sédiments, et de le refouler dans une conduite souple portée par des flotteurs, jusqu'au bassin de mise en charge. La conduite de refoulement présente une longueur maximale de 1200 m afin de suivre le robot et parcourir tous les espaces du bassin du Flumet. A partir du bassin de mise en charge, le mélange d'eau et de sédiments empruntera la conduite sous voirie avant de se jeter dans l'Isère au Cheylas.

Au premier trimestre 2025, le projet entre en phase de qualification. Il s'agit de tester et de mettre en place progressivement le fonctionnement de ce nouvel aménagement. Des interventions ponctuelles sur le tracé du conduit sous voirie (ouverture de regards, etc.) seront nécessaires lors de ces tests.

La phase de curage proprement dite, visant à retirer progressivement les sédiments de la retenue, débutera au



La conduite de refoulement (en noir) et les flotteurs (en jaune)

printemps 2025. Le robot @SUPER NESSIE, qui fonctionne à l'énergie électrique, interviendra sous la surface du lac, limitant ainsi les nuisances et préservant au mieux la qualité touristique du site. Le curage aura lieu en 4 campagnes de 2025 à 2028, réalisées d'avril à août, pendant la période de fonte des neiges, lorsque le débit dans l'Isère est élevé et que la charge sédimentaire est naturellement déjà importante. Ce choix de calendrier permet à l'opération de ne pas avoir d'impact sur le milieu aquatique.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter cette adresse : <https://www.edf.fr/hydraulique-isere-drome/chantier-flumet-a-la-reconquete-de-la-performance-de-la-step-du-cheylas/actualites-du-chantier-et-impacts-routiers>



Les chenilles du robot @SUPER NESSIE qui lui permettent d'avancer sur les sédiments au fond de la retenue



Les cutters du robot @SUPER NESSIE qui vont permettre de curer les sédiments de la retenue

Informations pratiques :

■ Informations régulières :

PanneauPocket », panneaux lumineux, <https://www.facebook.com/people/Mairieceb/61565836730537/>

■ Historique des projets et travaux du centre-bourg :

<https://cretsenbelledonne.fr/la-une/nos-projets> et Echo des Crêts n°16 à 25

■ Mairie de Crêts en Belledonne – Mme JOASSON Virginie (DST) ; M. DALBAN-CANASSY Daniel ou M. LAMBERT Pierre (adjoints)
04.76.45.11.10 – courriel : cretsenbelledonne@mairieceb.fr (accueil) ou travauxcentreboulevard@mairieceb.fr

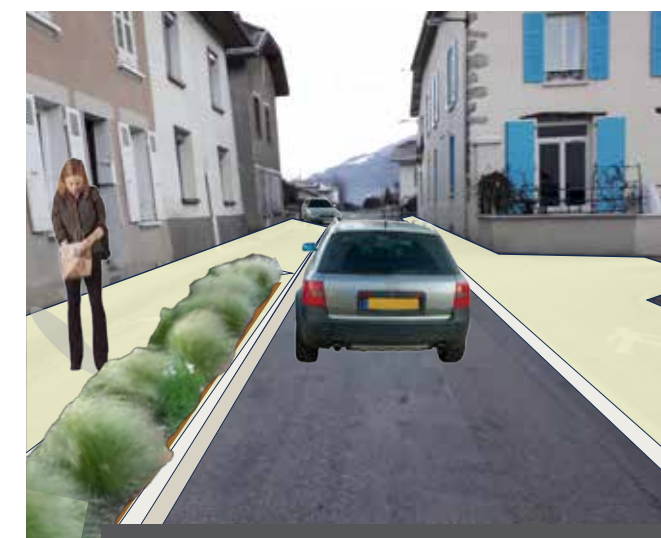
TRAVAUX GRAND RUE

Après plusieurs mois d'échanges, le projet d'aménagement envisagé pour la Place de la Mairie ne satisfait pas aux exigences des services de l'UDAP*.

Pour ne pas plus retarder la mise en oeuvre des travaux, la Municipalité a décidé de procéder par étapes : les travaux pour la Grand Rue, dont la déclaration préalable a été acceptée par ces mêmes services, vont démarrer début mars 2025. Le chantier commencera alors à hauteur de la place du Foyer, en partie nord, pour descendre progressivement la Grand Rue vers le sud, sans toutefois modifier la voirie au droit de la Place de la Mairie.

Vous pouvez retrouver la présentation complète de l'aménagement de la Grand Rue dans les numéros précédents de l'Echo des Crêts ; les plans sont disponibles en consultation en Mairie.

Pour le projet de la Place de la Mairie, un compromis devra être recherché avec les services de l'UDAP, entre la mise en valeur du patrimoine demandée par ses services, les fonctionnalités de la nouvelle place que souhaitent la commune, les habitants et les commerçants, tout en restant sur un budget cohérent avec les prévisions.



Exemple de chicane, avec un espace piéton protégé par un espace végétalisé, et une voirie localement ramenée à une seule voie.



Exemple d'aménagement prévu pour la Grand Rue (large trottoir, chicane réduisant localement la voirie à une voie, reconfiguration du carrefour nord)

*UDAP : Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Isère